



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

INSCRIPTIONS AU DISPOSITIF JEUNES CADRES POLYNÉSIENS TE U'I HOU NO 'ANANAHI



Destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants inscrits au moins en troisième année d'une formation post-baccalauréat.



Public visé

Sont éligibles au dispositif, les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française inscrits à la date de leur demande au moins en 3^{ème} année d'une formation post-baccalauréat dans les cursus suivants :

- ▶ Droit et sciences politiques ;
- ▶ Communication ;
- ▶ Sciences de l'information ;
- ▶ Économie et finances ;
- ▶ Sciences humaines et littéraires ;
- ▶ Langue et culture polynésiennes.



Gratification et fin de stage

Au cours de la période de stage, l'étudiant bénéficie d'une **gratification forfaitaire de 80 000 F CFP** payable à chaque fin de mois.

Dans les 2 mois après le terme du stage, un rapport de stage est produit et présenté au jury de l'assemblée de la Polynésie française qui peut attribuer une **gratification méritoire (100 000 FCFP)** assortie d'une **lettre de recommandation du président de l'institution au plus méritant.**



Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- ▶ Soit sur une période continue de 6 mois à raison de 20 h hebdomadaires ;
- ▶ Soit sur une période totale de 480 h réparties sur une période de 6 mois.

Le stagiaire effectuera un parcours à travers les services administratifs et les commissions intérieures de manière à offrir au stagiaire une vision complète des travaux de l'assemblée de la Polynésie française.

- ▶ Le formulaire de demande de stage à télécharger sur www.assemblee.pf ;
- ▶ Une copie d'une pièce d'identité ;
- ▶ Un curriculum vitae ;
- ▶ La copie du relevé de notes de la dernière année d'études
- ▶ Un extrait de casier judiciaire, bulletin n° 3 ;
- ▶ Un relevé d'identité bancaire au nom du candidat ;
- ▶ Et une copie de la carte CPS avec le numéro DN étudiant.



Les étudiants doivent impérativement déposer leur dossier d'inscription auprès du référent de leur établissement d'enseignement supérieur **du 3 au 21 novembre 2025 inclus.**



Modalités de sélection

Les établissements d'enseignement supérieur effectueront une présélection afin de déterminer les candidatures qu'ils jugeront exigibles et qu'ils transmettront à l'assemblée de la Polynésie française qui elle-même procédera à une sélection par un jury, parmi toutes les candidatures reçues.

Pour L'UPF : M. Teheiva LUCAS

✉ teheiva.lucas@upf.pf

📞 40 80 39 55

Pour L'ISEPP : M^{me} Cindy CHUNG VONGUE

✉ secdir@isepp.pf

📞 40 50 51 80

Pour l'ESCB : M. Patrick LOPEZ-DIOT

✉ contact@coursbufflier.pf

📞 40 42 77 24

INFOS PRATIQUES

Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur www.assemblee.pf

Dépôt des dossiers auprès de l'établissement d'enseignement supérieur du 3 au 21 novembre 2025 inclus

CONTACT

📞 40 41 63 57

✉ cellule_rh@assemblee.pf

